

Publication des fonds propres et des liquidités

au 31 décembre 2025



Table des matières

Principes généraux	4
---------------------------	----------

Tableau KM1 Chiffres-clés essentiels prudentiels	5
--	----------

Tableau OVA Approche de la banque en matière de gestion des risques	6
---	----------

Tableau OV1 Aperçu des positions pondérées en fonction des risques (RWA)	9
--	----------

Tableau CCA Caractéristiques principales des fonds propres pris en compte et d'autres instruments avec <i>total loss absorbing capacity</i> (TLAC)	9
--	----------

Tableau CC1 Présentation des fonds propres pris en compte	10
---	-----------

Tableau CC2 Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	11
--	-----------

Tableau LIA Explication des différences entre les valeurs comptables et les valeurs prudentielles	12
---	-----------

Tableau LI1 Réconciliation entre les valeurs comptables et les valeurs prudentielles	13
--	-----------

Tableau LI2 Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables	14
---	-----------

Tableau PV1 Évaluation prudente	14
---	-----------

Tableau ENC Actifs grevés et non grevés	14
---	-----------

Tableau REMA Rémunérations: politique	15
---	-----------

Tableau CRA Risque de crédit: indications générales	15
---	-----------

Tableau CR1 Risque de crédit: qualité de crédit des actifs	20
--	-----------

Tableau CR2 Risque de crédit: modifications dans les portefeuilles de créances et de titres de créance en défaut	20
--	-----------

Tableau CRB Risque de crédit: indications supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	21
---	-----------

Tableau CRC Risque de crédit: indications sur les techniques d'atténuation du risque	22
--	-----------

Tableau CR3 Risque de crédit: vue d'ensemble des techniques d'atténuation du risque	22
---	-----------

Tableau CRD Risque de crédit: indications sur l'utilisation de notations externes selon l'AS-BRI	23
--	-----------

Tableau CR4 Risque de crédit: positions et effets de l'atténuation du risque de crédit selon l'AS-BRI	23
---	-----------

Tableau CR5 Risque de crédit: positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI	24
--	-----------

Tableau CCRA Risque de crédit de contrepartie: indications générales	25
--	-----------

Tableau CCR3 Risque de crédit de contrepartie: positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI	25
---	-----------

Tableau CCR5 Risque de crédit de contrepartie: composition des sûretés pour les positions exposées au risque de crédit de contrepartie	26
--	-----------

Tableau CCR6 Risque de crédit de contrepartie: positions sur dérivés de crédit	26
--	-----------

Tableau CCR8

Risque de crédit de contrepartie: positions envers les contreparties centrales (CCP) 26

Tableau SECA

Titrisations: indications générales relatives aux positions de titrisation 26

Tableau MRA

Risques de marché: indications générales 26

Tableau MR3

Risques de marché: fonds propres minimaux selon l'approche standard simple 27

Tableau CVAA

Risque de CVA: indications qualitatives générales sur la gestion des risques de CVA 27

Tableau ORA

Risques opérationnels: indications qualitatives sur la gestion des risques opérationnels 27

Tableau OR2

Risques opérationnels: indicateur d'activité et sous-composantes 29

Tableau OR3

Risques opérationnels: fonds propres minimaux 29

Tableau IRRBBA

Risques de taux d'intérêt: objectifs et directives pour la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire 30

Tableau IRRBBA1

Risques de taux d'intérêt: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux d'intérêt 32

Tableau IRRBB1

Risque de taux d'intérêt: informations quantitatives sur la valeur actuelle et la valeur de rendement 33

Tableau LR1

Ratio de levier (*leverage ratio*): réconciliation entre les actifs au bilan et l'engagement total 34

Tableau LR2

Ratio de levier (*leverage ratio*): présentation détaillée 34

Tableau LIQA

Liquidités: gestion des risques de liquidités 35

Tableau LIQ1

Liquidités: informations relatives au ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio*, LCR) 36

Tableau LIQ2

Liquidités: informations relatives au ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR) 40

Publication sur la gouvernance d'entreprise 41

Principes généraux

Ce document se rapporte au bouclage du 31 décembre 2025 et a été établi conformément aux exigences de l'ordonnance de la FINMA sur les obligations de publication des banques et des maisons de titres (OPub-FINMA). Cette ordonnance régit les obligations en matière de publication des risques, des fonds propres, des liquidités, des rémunérations et des principes de gouvernance d'entreprise (*corporate governance*).

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche standard simplifiée pour le risque de marché et l'approche standard pour le risque opérationnel.

Tableau KM1 Chiffres-clés essentiels prudentiels

(en milliers de francs)

	a 31.12.2025	c 30.06.2025	e 31.12.2024
Fonds propres pris en compte (CHF)			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2'731'333	2'627'821	2'627'821
2 Fonds propres de base (Tier 1)	2'731'333	2'627'821	2'627'821
3 Fonds propres totaux	2'735'378	2'632'751	2'633'153
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4 RWA	15'160'249	15'149'813	13'878'975
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	18,02%	17,35%	18,93%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	18,02%	17,35%	18,93%
7 Ratio de fonds propres Totaux (%)	18,04%	17,38%	18,97%
Exigences relatives aux volants de CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon les normes minimales de Bâle (2,5 %)	2,50%	2,50%	2,50%
11 Ensemble des exigences de volants en qualité CET1 (%)	2,50%	2,50%	2,50%
12 CET1 disponibles afin de satisfaire aux exigences de volants (ligne 11) après déduction des CET1 affectés à la couverture des exigences minimales et le cas échéant à la couverture des exigences en matière de capacité totale d'absorption des pertes (<i>total loss absorbing capacity, TLAC</i>) (%)	10,04%	9,38%	10,97%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFr (%)	4,00%	4,00%	4,00%
12b Volant anticyclique (art. 44 et 44a OFr) (%)	1,24%	1,23%	1,13%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	9,04%	9,03%	8,93%
12d Ratio-cible en Tier 1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	10,84%	10,83%	10,73%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	13,24%	13,23%	13,13%
Ratio de levier selon les normes minimales de Bâle			
13 Engagement total (LRD) (CHF)	30'054'471	29'759'969	29'173'698
14 Ratio de levier, exprimé en Tier 1, en % du LRD, y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	9,09%	8,83%	9,01%
14e Fonds propres minimaux (art. 42 OFr)	1'212'820	1'211'985	1'110'318
Ratio de liquidités à court terme (<i>liquidity coverage ratio, LCR</i>)			
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	3'875'971	3'865'920	3'883'684
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	2'347'620	2'175'910	1'959'892
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	165%	178%	198%
Ratio de financement (<i>net stable funding ratio, NSFR</i>)			
18 Financement stable disponible (CHF)	24'759'180	25'265'544	24'749'338
19 Financement stable nécessaire (CHF)	19'846'038	19'823'047	18'873'448
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	125%	127%	131%

Tableau OVA

Approche de la banque en matière de gestion des risques

Le cadre stratégique de l'exposition aux risques (appétit de risques), les principes d'évaluation des risques, le reporting des risques ainsi que d'autres principes de fonctionnement de la gestion des risques sont définis dans la « Politique de risque BCF » (PR) de la Banque. La PR est le concept-cadre de gestion des risques et est revue ainsi que validée annuellement par le Conseil d'administration (CA). Ce chapitre expose les principes de gestion des risques selon les exigences de publication (OPub-FINMA).

Objectifs et gouvernance de la gestion des risques

Objectif de la gestion des risques

L'ensemble des risques de la Banque est géré de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont :

- une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire ;
- une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque ;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la Banque sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées comme suit :

- Le Conseil d'administration (CA) décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque. Il adopte la politique de risque BCF élaborée par la Direction générale (DIGE) et veille à l'instauration d'un système de contrôle interne (SCI) efficace.
- Le Comité d'audit et des risques (CAuR) s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le CA.
- La Direction générale (DIGE) est responsable de l'élaboration, de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du SCI. Elle établit les directives et les instructions qui règlent les responsabilités, les compétences et les mesures de contrôle des risques.

- À cet effet, la DIGE a institué un Comité des risques. Celui-ci analyse chaque mois l'état des principaux risques encourus par la Banque et des facteurs de risques environnementaux et sociétaux.
- Le Risk Management (RIMT) coordonne la maîtrise des risques entre les différentes unités. Il est responsable de développer et d'améliorer les principes et méthodes de contrôles des risques de la Banque. Il a également la charge de surveiller le profil de risque de l'établissement et d'assurer le reporting des risques. Il vérifie également l'adéquation et l'efficacité du SCI en coordination avec les responsables métiers et risques.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, le Credit Risk Management (CRMT) est responsable de l'analyse du risque à l'échelle du portefeuille ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie. Le développement et le suivi des modèles de mesure du risque de crédit des positions, en particulier quand ils interviennent dans le domaine des processus de crédit, sont sous sa responsabilité. Il est également responsable de la définition et de la mise en oeuvre des critères et normes de décision et de monitoring de crédit.

Rôle de l'Audit

L'Audit interne et la Société d'audit interviennent selon leur programme d'audit respectif pour évaluer le bon fonctionnement de l'organisation, des processus et des méthodes de contrôle interne de niveau 1 et 2.

Stratégie de prise de risque

La définition de l'appétit (ou stratégie de prise de risque) et de la tolérance au risque est un processus collaboratif impliquant la DIGE et le CA de la Banque. Ils doivent activement participer à la détermination des objectifs stratégiques de l'établissement et des niveaux de risques acceptables.

Ils s'appuient à cet effet sur un rapport complet relatif aux risques de crédit, de marché et de liquidité ainsi qu'aux risques opérationnels. Les risques de réputation, qui peuvent émaner de toutes les autres catégories de risque, ainsi que les vecteurs de risque ESG sont également pris en compte.

Les objectifs quantitatifs en matière d'appétit pour le risque visent à garantir que l'exposition globale aux risques reste dans les limites de la capacité de risque souhaitée. La comparaison entre l'exposition au risque et la capacité de risque est un élément clé dans les décisions relatives aux ajustements potentiels de la stratégie d'entreprise et du profil de risque. La Banque ne prend des risques qu'en rapport avec une activité commerciale approuvée et uniquement dans la limite de sa disposition à en prendre.

La stratégie de prise de risque (ou l'appétence au risque) est le niveau de risque qu'une organisation est prête à accepter dans la poursuite de ses objectifs.

Le CA décide des fondements de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque. L'appétit au risque est explicité pour chaque catégorie de risque par une déclaration d'intention.

Les tolérances au risque déterminées par le CA se matérialisent par la valeur maximale définie acceptable pour la Banque. Elles expriment la volonté d'une organisation à supporter les conséquences négatives des risques pris.

Il s'agit de déterminer les pertes financières, l'impact sur la réputation et d'autres conséquences indésirables qui peuvent être tolérées sans compromettre de manière significative le fonctionnement global de la Banque. Le respect de la disposition à prendre des risques est assuré par des limites et prescriptions correspondantes. Les risques qui ne peuvent se quantifier de manière fiable sont limités par des critères qualitatifs.

Surveillance du respect de l'appétit au risque

Dans le cadre de la définition de tolérances, différents seuils de risque sont également fixés par niveau hiérarchique, à savoir :

- Une **limite opérationnelle** représente la valeur maximale d'un indicateur risque (KRI) qui peut être admise par un Comité décisionnel de la DIGE. Les comités pilotent les décisions stratégiques jusqu'à cette limite.
- Un **seuil d'alerte** représente la valeur maximale d'un indicateur risque (KRI) qui peut être gérée par la DIGE. Il a pour but de prévenir tout franchissement du niveau de tolérance.
- La **tolérance** au risque se matérialise par la valeur maximale définie. C'est-à-dire, le niveau déclenchant une information directe au Président du CA. C'est le Président du CA qui juge de la pertinence s'il doit convoquer un CA pour traiter un non-respect de tolérance.

Le dépassement d'une de ses limites déclenche une information directe aux instances de gouvernance. La surveillance des tolérances s'effectue au travers des indicateurs de risque (KRIs) qui sont calculés et répertoriés dans le cockpit mensuel des risques.

Certains indicateurs risque sont soumis à une limite réglementaire. Toutes les tolérances fixées sont supérieures aux limites réglementaires.

Une **limite réglementaire** est un niveau d'exigence de risque fixé dans le cadre réglementaire bancaire suisse. Ces limites sont décidées généralement par l'Autorité de surveillance (FINMA), la Banque nationale suisse (BNS) voire le Conseil fédéral.

Structure et principes d'évaluation des risques

Structure des risques

La Banque surveille cinq catégories de risques pour l'ensemble de ses activités :

- Le **risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements conjoncturels ou concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- Le **risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit est intrinsèquement lié à toute exposition de crédit.
- Le **risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix et des taux, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés.
- Le **risque de liquidité** tant en termes de difficulté éventuelle de refinancement structurel de l'activité que de problèmes potentiels liés à la gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché. Le risque de marché est intrinsèquement lié aux expositions de marché.
- Les **risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement dû à des processus, des personnes ou des systèmes inappropriés, voire à des actes de malveillance. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque. Les risques opérationnels sont intrinsèquement liés aux activités. Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel.

Trois types d'impact sont distingués :

- L'**impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- L'**impact réglementaire**, c'est-à-dire une intervention des autorités résultant d'un manquement au cadre légal et réglementaire auquel la Banque est soumise.
- L'**impact sur la réputation**, c'est-à-dire des informations publiques défavorables sur la Banque dont la gravité dépend de la réaction des principales parties prenantes de la Banque.

Évaluation des risques

Chaque risque identifié est évalué selon les mêmes critères d'occurrence et d'impact. Autant le risque inhérent (brut), avant prise en compte des mesures de mitigation, que résiduel (net), après prise en compte de toutes les mesures, processus, instructions et contrôles clés, sont pris en compte dans l'analyse.

Tous les risques inhérents évalués à « Moyen » ou plus sont mitigés par des contrôles clés ou par des mesures compensatoires adéquates dans le but de faire baisser le niveau de risque à un niveau acceptable. Tous les contrôles internes clés sont définis de manière précise et enregistrés dans l'application GRC.

Reporting des risques

L'objectif principal des rapports risques est d'assurer une remontée synthétique sur l'état et l'évolution du profil de risque de la Banque dans le but d'identifier des augmentations de risques ou des changements dans le profil de risque de la Banque.

La réalisation du reporting des risques est sous la responsabilité du Chief Risk Officer (CRO). Toute dégradation jugée importante du profil de risque constatée par le CRO est rapportée directement par celui-ci au Comité des risques, au Président du Comité Audit et Risque, au Président du CA ainsi qu'à l'Audit interne.

Le reporting des risques apprécie l'environnement économique et donne une compréhension approfondie de l'évolution du risque stratégique/business, de crédit, de marché, de liquidité et des risques opérationnels. Ce rapport permet également de contrôler le respect des limites opérationnelles et des tolérances définies dans la PR.

En matière de risque de crédit, le reporting des risques informe en particulier sur les éléments suivants :

- Au niveau du risque de contrepartie : crédits catégorisés en Exception to Policy, migration de rating, expositions blanco, correctifs de valeurs pour risque inhérent et pour risque de défaillance, respect des limites de la PR ;
- Au niveau du risque de concentration : répartition géographique et par branche économique, gros risques, concentration d'engagements de crédit au niveau d'un groupe économique (Single Obligor Limit), respect des limites de la PR.

En matière de risque de marché, ce rapport informe en particulier sur les éléments suivants :

- Portefeuilles du trading book : valeur du portefeuille, respect des limites de la PR ;
- Risque de taux du banking book : durée des fonds propres, analyse des gaps d'échéances, stress sur les marges d'intérêts, respect des limites de la PR ;
- Risque de liquidité : structure du financement, liquidité globale, risque de concentration des fonds passifs, respect des limites de la PR.

En matière de risques opérationnels, ce rapport informe en particulier sur les éléments suivants :

- Indicateurs de risque (KRI) relatifs aux principales menaces de risques opérationnels ;
- Pertes pour risques opérationnels et suivi de la tolérance (en nombre d'incidents avec impact par année et en impacts en CHF par année).

La plupart des éléments du reporting des risques sont mis à jour mensuellement et discutés au Comité des risques qui est composé notamment de l'ensemble des membres de la Direction.

Semestriellement, un rapport plus complet sur l'évolution du profil de risque ainsi que sur l'activité de l'unité du Risk Management est rédigé. Le reporting des risques est traité mensuellement au niveau du CR ainsi que lors de chaque Comité Audit et Risque et du CA.

Tableau OV1
Aperçu des positions pondérées en fonction des risques (RWA)
(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 31.12.2025	RWA 30.06.2025	Fonds propres minimaux 31.12.2025
1 Risque de crédit, à l'exception du risque de crédit de contrepartie	14'394'847	14'198'192	1'151'588
2 déterminé par l'approche standard internationale pour les risques de crédit (AS-BRI)	14'394'847	14'198'192	1'151'588
6 Risque de crédit de contrepartie	24'865	22'963	1'989
7b déterminé par l'approche de la valeur de marché	24'865	22'963	1'989
10 Ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (CVA)	45'407	52'825	3'633
13 Part d'avoirs collectifs gérés – déterminée par l'approche basée sur un mandat (MBA)	10'055	187'569	804
14 Part d'avoirs collectifs gérés – déterminée par l'approche de repli (<i>fallback approach</i>)	55'691	95'384	4'455
20 Risque de marché	26'988	17'465	2'159
20a déterminé selon l'approche standard simple pour les risques de marché	26'988	17'465	2'159
24 Risques opérationnels	602'396	575'416	48'192
29 Total	15'160'249	15'149'813	1'212'820

La variation de -177'514 figurant sous le chiffre 13 s'explique principalement par la vente des parts du fonds BCF SICAV. Cette opération a entraîné une diminution de la valeur des placements financiers, ce qui se reflète directement dans la variation négative présentée au tableau OV1.

Tableau CCA
Caractéristiques principales des fonds propres pris en compte et d'autres instruments avec
total loss absorbing capacity (TLAC)

La Banque ne dispose d'aucun instrument TLAC. Ainsi, le tableau CCA n'est pas pertinent.

Tableau CC1

Présentation des fonds propres pris en compte

(en milliers de francs)

	a	a	b
	31.12.2025	31.12.2024	Références
Fonds propres de base durs (CET1)			
1 Capital social émis et libéré, pleinement pris en compte	70'000	70'000	A*
2 Réserves issues des bénéfices, y c. réserves pour risques bancaires généraux après déduction des engagements fiscaux latents qui ne sont pas adossés à une provision correspondante, bénéfice ou perte reporté(e) et de la période concernée	2'661'333	2'557'821	
6 CET1, avant ajustements prudentiels	2'731'333	2'627'821	
Ajustements prudentiels relatifs aux CET1			
29 CET1 net	2'731'333	2'627'821	
Ajustements prudentiels relatifs à l'AT1			
45 Fonds propres de base (Tier 1) net (= CET1 net + AT1 net)	2'731'333	2'627'821	
Fonds propres complémentaires (Tier 2)			
50 Corrections de valeurs; provisions et amortissements de prudence ainsi que réserves forcées relatives aux immobilisations financières. Ne concerne que la publication au niveau de l'établissement individuel. Après déduction des engagements fiscaux latents, si aucune provision correspondante n'a été constituée.	4'045	5'332	
51 Tier 2 avant ajustements prudentiels	4'045	5'332	
Ajustements prudentiels relatifs aux Tier 2			
58 Tier 2 net	4'045	5'332	
59 Fonds propres pris en compte (Tier 1 net + Tier 2 net)	2'735'378	2'633'153	
60 Somme des positions pondérées en fonction des risques (RWA)	15'160'249	13'878'975	
Ratios de fonds propres			
61 Ratio CET1 (ligne 29), en % des RWA	18,02%	18,93%	
62 Ratio Tier 1 (ligne 45), en % des RWA	18,02%	18,93%	
63 Ratio relatif aux fonds propres pris en compte (ligne 59), en % des RWA	18,04%	18,97%	
64 Exigences de volants spécifiques en CET1 selon les normes minimales de Bâle: volant de fonds propres + volant anticyclique étendu selon l'art. 44a OFR + volant de fonds propres relatif aux banques d'importance systémique, en % des RWA	2,50%	2,50%	
65 Dont volant de fonds propres selon les normes minimales de Bâle, en % des RWA	2,50%	2,50%	
68 CET1 disponibles pour satisfaire les exigences en volants selon les normes minimales de Bâle (ligne 64) après déduction du CET1 pour couvrir les exigences minimales et, le cas échéant, les exigences TLAC, en % des RWA	10,04%	10,97%	
68a Exigences globales en CET 1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR, en % des RWA	9,04%	8,93%	
68b Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR, en % des RWA	1,24%	1,13%	
68c CET1 disponibles, en % des RWA	18,02%	14,77%	
68d Exigences globales en Tier 1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR, en % des RWA	10,84%	10,73%	
68e Tier 1 disponible, en % des RWA	15,64%	16,57%	
68f Fonds propres minimaux majorés du volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR, en % des RWA	13,24%	13,13%	
68g Fonds propres pris en compte, en % des RWA	18,04%	18,97%	
Montants inférieurs aux seuils, avant pondération en fonction des risques			
72 Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres instruments avec TLAC dans le secteur financier	77'114	77'114	
73 Participations qualifiées dans le secteur financier qui sont prises en compte comme CET1	0	0	
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le Tier 2			
76 Correctifs de valeurs pris en compte dans le Tier 2 portant sur les positions selon l'approche standard internationale pour les risques de crédit (AS-BRI), avant plafonnement	4'045	5'332	
77 Plafond relatif à la prise en compte des correctifs selon l'AS-BRI	180'246	163'369	

Tableau CC2

Réconciliation du bilan par rapport aux fonds propres pris en compte

(en milliers de francs)

	Selon clôture comptable		Références
	31.12.2025	31.12.2024	
Actifs			
Liquidités	3'597'004	3'363'115	
Créances sur les banques	120'115	129'150	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			
Créances sur la clientèle	3'663'805	3'677'813	
Créances hypothécaires	20'608'603	19'832'216	
Opérations de négoce	6'994	8'915	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	13'202	18'343	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Immobilisations financières	1'238'589	1'425'603	
Comptes de régularisation actifs	25'999	38'436	
Participations	79'487	79'487	
Immobilisations corporelles	91'154	80'630	
Valeurs immatérielles			
Autres actifs	37'344	46'481	
Total actifs	29'482'297	28'700'190	
Engagements			
Engagements envers les banques	1'274'458	1'241'199	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'953'275	16'554'827	
Engagements résultant d'opérations de négoce			
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	39'095	56'889	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Obligations de caisse	500'662	428'509	
Emprunts et prêts sur lettres de gage	7'809'000	7'564'000	
Comptes de régularisation passifs	80'200	96'790	
Autres passifs	10'568	20'383	
Provisions	8'206	11'773	
Total des engagements	26'675'464	25'974'369	
Fonds propres			
Réserve pour risques bancaires généraux	807'000	782'000	
Capital social	70'000	70'000	A *
Dont reconnu en qualité de fonds propres de base durs CET1	70'000	70'000	
Dont reconnu en qualité d'AT1			
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices ou pertes reportés et de la période concernée	1'929'833	1'873'821	
Total des fonds propres	2'806'833	2'725'821	

* Cette référence se rapporte au tableau CC1

Tableau LIA

Explication des différences entre les valeurs comptables et les valeurs prudentielles

La Banque n'établit et ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes pour l'information financière ou la situation en matière de risque, au sens de l'art. 35 al. 1 let. a OB.

Tableau LI1
Réconciliation entre les valeurs comptables et les valeurs prudentielles
(en milliers de francs)

	a	Période de référence				
		c	d	e	f	g
		Valeurs comptables				
	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation comptable	selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les titrisations	selon les prescriptions sur les risques de marché	non soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
Actifs						
Liquidités	3'597'004	3'597'004			4'745	
Créances sur les banques	120'115	120'115			106'457	
Créances résultant d'opérations de financement de titres						
Créances sur la clientèle	3'663'805	3'663'805			200'546	
Créances hypothécaires	20'608'603	20'608'603				
Opérations de négoce	6'994	4'513			2'544	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	13'202		13'202		249	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur						
Immobilisations financières	1'238'589	1'237'809			782	
Comptes de régularisation	25'999	25'999				
Participations	79'487	79'487				
Immobilisations corporelles	91'154	91'154				
Valeurs immatérielles						
Autres actifs	37'344	11'319			273	26'025
Capital social non libéré						
Total Actifs	29'482'297	29'439'808	13'202		315'596	26'025
Engagements						
Engagements envers les banques	1'274'458				39'403	1'235'055
Engagements résultant d'opérations de financement de titres						
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16'953'275	15'153			338'666	16'599'455
Engagements résultant d'opérations de négoce						
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	39'095		39'095		117	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur						
Obligations de caisse	500'662					500'662
Emprunts et prêts sur lettres de gage	7'809'000					7'809'000
Comptes de régularisation	80'200					80'200
Autres passifs	10'568				1'300	9'269
Provisions	8'206					8'206
Total Engagements	26'675'464	15'153	39'095		379'486	26'241'846

Tableau LI2**Présentation des différences entre les valeurs prudentielles et les valeurs comptables selon les comptes annuels ou comptes consolidés**

(en milliers de francs)

	a	Période de référence		
		b	d	e
	Total	prescriptions sur les risques de crédit	prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	prescriptions sur les risques de marché
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du périmètre de consolidation prudentiel, selon tableau LI1	29'456'272	29'439'808	13'202	315'596
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du périmètre de consolidation prudentiel, selon tableau LI1	433'617	15'153	39'095	379'486
3 Montant net au niveau du périmètre de consolidation prudentiel	29'022'654	29'424'655	-25'893	-63'890
4 Positions hors bilan	3'223'948	302'232	35'603	
6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà à la ligne 2	888'606	-113'038	25'893	78'459
9 Autre	-2'573'895			
10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	30'561'313	29'613'849	35'603	14'569

Tableau PV1**Évaluation prudente**

La Banque ne procède pas à des ajustements de valeur prudentiels. Ainsi, le tableau PV1 n'est pas pertinent.

Tableau ENC**Actifs grevés et non grevés**

La Banque estime que la publication de cette information n'est pas pertinente.

Tableau REMA

Rémunérations : politique

Le devoir de publication de ce tableau ne s'applique qu'aux banques qui, en leur qualité d'établissement individuel, de groupe financier ou de conglomérat financier, sont tenues de détenir des fonds propres minimaux de 10 milliards de francs. Dès lors, la Banque n'entre pas dans le champ d'application de cette obligation et n'est pas soumise à la publication de ces informations. Toutefois, le chapitre consacré aux principes de la politique de rémunération est disponible dans le Rapport de gestion de la Banque (p. 21–22).

Tableau CRA

Risque de crédit : indications générales

Le risque de crédit a trait à l'incapacité potentielle d'une partie à honorer ses engagements envers la Banque. L'inexécution ou l'exécution imparfaite des engagements pris par une contrepartie peut en finalité provoquer une perte financière pour la Banque.

Plus précisément, le risque de crédit désigne le risque de défaillance de la contrepartie, c'est-à-dire le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations contractuelles. Outre la perte financière du montant total ou partiel du crédit (risque de règlement ou risque en principal), le risque de crédit inclut aussi les gains non réalisés du fait du non-paiement de la dette (risque de coût de remplacement). Pour l'ensemble du risque de crédit, la Banque vise à se protéger contre trois types d'impact possibles, à savoir financier, réglementaire et réputationnel.

Activité de crédit, cadrage général et surveillance du risque de crédit

Les crédits représentent la position de l'actif du bilan la plus importante de la Banque. Dans ce cadre, la Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, des engagements conditionnels ainsi que des engagements irrévocables tant à des personnes physiques qu'à des personnes morales. De fait, la gestion du risque de crédit relève d'une compétence stratégique pour la Banque.

La Politique de Crédit, édictée et validée par le CA, vise à fixer le mandat d'organisation du risque de crédit, la stratégie de prise de risque de crédit, les rôles, responsabilités et compétences déléguées au niveau de l'organisation et du processus d'analyse et d'octroi de crédit ainsi que les règles et principes

régissant le cadrage du risque de crédit. De plus, la Politique de Crédit vise à encadrer l'exposition et la répartition au risque de crédit au moyen de limites et seuils applicables et utiles au pilotage du risque de crédit. Son application doit permettre d'atteindre les objectifs attendus en matière de qualité et de profil de risque du portefeuille de crédits. Ainsi, la poursuite de l'objectif de rentabilité pour l'activité de crédit se voit encadrer par l'approche risque découlant de la Politique de Crédit, le tout en adéquation avec les règles prudentielles applicables.

Globalement, la Banque vise à maintenir un portefeuille de crédits de haute qualité et en conformité avec le corpus réglementaire interne (taux d'avance maximaux, durées d'amortissement et de remboursement maximales, calcul de capacité financière, calcul de la capacité d'endettement, etc.) et, afin de limiter le risque de contrepartie et de concentration, diversifié en termes de segments clientèle, de branches économiques, de types de crédits et de situation géographique tant au niveau des contreparties que des gages immobiliers en Suisse.

En particulier, le corpus réglementaire interne vise à assurer une pratique d'analyse et d'autorisation uniforme et adaptée au risque de crédit. À titre de précision, le corpus réglementaire interne précise les règles, normes, principes, lignes directrices en vigueur et vise à instaurer un cadre de travail approprié et un code de conduite homogène en matière de gestion et de surveillance du risque de crédit sur une base régulière, précise et complète. Sur cette base, la Banque est en capacité de surveiller le risque de crédit tant au niveau des opérations individuelles qu'au niveau du portefeuille de crédits.

L'organisation et la délégation opérationnelle des compétences en matière d'octroi de crédits sont fixées par le CA au moyen de la Politique de Crédit. Tant l'organisation que la délégation sont orientées sur les risques et fondées sur de multiples dimensions que sont notamment le risque de la contrepartie (classe de rating), le segment de la contrepartie, le niveau des engagements globaux, la nature et la couverture retenue des sûretés, le type de financement ainsi que l'identification d'écarts ou d'exceptions à la réglementation en vigueur. Le Comité de Crédit est l'instance supérieure en matière d'octroi de crédit relevant de sa compétence. Ce comité est présidé par le PDG, est composé de membres de la DIGE et est administré par l'unité organisationnelle CRMT. En parallèle, l'octroi de crédits aux organes (membres du CA et membres de la DIGE) relève de la responsabilité du CA. De plus, une séparation des pouvoirs et compétences d'octroi et de surveillance de crédit est assurée par le Credit Office, unité faisant partie intégrante du CRMT et indépendante des unités de vente, lesquelles bénéficient de compétences décisionnelles dans le cadre de crédits standards et peu risqués. Lorsque les circonstances l'exigent, le risque de crédit généré par des positions particulières est géré par le CRMT en collaboration avec d'autres unités structurelles. Ceci est notamment le cas avec l'unité structurelle du Compliance de manière individuelle sur certaines affaires spécifiques ou avec l'Audit Interne en réponse à des constatations impactant le risque de crédit.

L'ensemble des contreparties nécessitant une autorisation de crédit doit faire l'objet d'une évaluation des risques. La solvabilité de la contrepartie est une composante essentielle de l'analyse de crédit. À ce titre, tout engagement de crédit requiert au préalable l'analyse et la validation du rating de la contrepartie. Le rating ou la classe de risque reflète le risque de défaut d'une contrepartie. Pour mesurer et gérer le risque de défaillance de contrepartie, la Banque évalue les contreparties au moyen d'un système de rating permettant de catégoriser les débiteurs en douze classes de risque. En parallèle, la Banque se fonde sur une segmentation au moyen de différents modèles de risque en fonction de la nature du débiteur. La détermination et la gestion des ratings de contrepartie sont assurées au moyen de systèmes experts de notation pour les segments de clientèle suivants : clientèle privée, clientèle entreprise (PME et grandes entreprises) et clientèle des professionnels de l'immobilier (personnes physiques et personnes morales). Les systèmes experts de notation de rating de contrepartie utilisés par la Banque sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG. Ainsi, l'évaluation du risque de défaut d'une contrepartie est basée sur des modèles dédiés et des critères homogènes pour une même population. Ces systèmes permettent à la Banque de déterminer de manière adéquate les exigences et conditions applicables à chaque financement.

Une actualisation des classes de rating de contrepartie permet à la Banque d'exercer une surveillance efficace et régulière du risque de défaut pendant toute la durée des engagements. Au surplus, tous les engagements de crédit sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits,

en fonction de leur risque, puis soumis pour prorogation en compétence.

Généralement, la Banque limite les risques de crédit en les répartissant et en se montrant exigeante sur la qualité des contreparties et des sûretés. Ainsi, la Banque accorde exclusivement des crédits aux contreparties disposant de la capacité financière à répondre à leurs engagements et en finalité à les rembourser. Les contreparties doivent être à la fois solvables, honorables ou respectivement dignes de confiance. De fait, l'intégrité des contreparties, la connaissance de l'objet du financement, la plausibilité et la proportionnalité des opérations de crédit constituent des aspects centraux de l'analyse et de la décision du point de vue de la Banque.

La Banque réalise des opérations de crédit en premier lieu dans le canton de Fribourg et dans une zone limitrophe aux frontières cantonales. Subsidièrement et dans une mesure limitée, la Banque exerce l'activité de crédit dans une zone géographique élargie et limitée aux frontières de la Suisse. L'exposition géographique au risque de crédit est encadrée au moyen d'une tolérance au risque et d'indicateurs de surveillance.

Les crédits constituant une ou plusieurs Exception to Policy (ETP) font l'objet d'une surveillance spécifique tant au niveau des crédits individuels qu'au niveau du portefeuille de crédits. Sont considérés comme des ETP les crédits garantis par gage immobilier présentant une ou plusieurs dérogations aux prescriptions en matière de taux d'avance, de durée d'amortissement et/ou de calcul de la capacité financière.

Tout au long du cycle de gestion des crédits individuels, ceci à intervalles réguliers et hors événement extraordinaire, une procédure de contrôle périodique axée sur les risques est appliquée selon le segment et le risque de la contrepartie, le type et le montant des engagements de crédit, la nature et le degré de couverture des garanties ou encore la présence ou non d'ETP. Cette procédure vise principalement à la réévaluation de la solvabilité de la contrepartie (rating), à l'analyse de la stabilité et de l'évolution des sûretés éventuelles ainsi qu'au réexamen de la capacité financière. De plus, les signaux d'alarme et les événements particuliers liés à la contrepartie et aux garanties qui ont un impact sur le risque de crédit sont activement surveillés. En cas de détection de tels signaux ou événements.

Par ailleurs, concernant le portefeuille de crédits de l'ensemble de la Banque, des mesures de risque additionnelles agrégées sont déployées sous la forme d'indicateurs tant passés qu'avancés, comme le calcul de la migration des ratings de contrepartie ou sous la forme de tests de résistance sur tout ou partie du portefeuille et selon le déroulement de différents scénarios de stress. À cet égard, des rapports périodiques sont établis par l'unité organisationnelle CRMT et présentés aux différents comités et organes de la Banque. Ces rapports intègrent également la surveillance de l'appétence au risque de crédit ainsi qu'une analyse de la structure du portefeuille de crédits englobant la répartition du porte-feuille selon de

multiples caractéristiques structurelles fondées sur le risque de contrepartie et le risque de concentration.

Évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés constituées et déposées pour garantir les crédits font l'objet d'une évaluation en fonction de normes usuelles et uniformes.

Crédits garantis par des gages immobiliers

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement selon des règles et des principes de surveillance établis et au moyen d'outils informatiques d'expertise immobilière en adéquation avec la typologie et l'affectation des biens immobiliers. À ce titre, il est notamment tenu compte de la macro- et micro-localisation, du standard de construction, de la vétusté et des cycles de rénovation ainsi que de la durabilité des revenus effectifs ou projetés et du taux de vacance en matière d'immeubles de rapport. La valeur vénale est également déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché. La Banque opère une séparation des compétences en matière d'évaluation immobilière selon qu'il s'agit d'une procédure d'estimation standardisée ou spécifique. En matière d'évaluation immobilière standardisée, la compétence relève des fonctions de vente (front office) basées sur des règles définies, des procédures et des modèles d'estimation encadrés (modèles d'estimation hédoniste ou de capitalisation). Dans le cadre d'une procédure d'estimation spécifique, la compétence relève de l'unité indépendante Expertise Immobilière, faisant partie intégrante du CRMT, soit par le biais d'experts immobiliers internes ou externes reconnus et agréés, ceci en fonction des compétences accordées.

Dans le cadre de la détermination de la valeur vénale, respectivement de la valeur de nantissement de laquelle découle le montant d'avance, la Banque suit les règles suivantes en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB), soit :

- Habitations individuelles : estimation au moyen de la méthode hédoniste ou de la valeur réelle/intrinsèque.
- Immeubles d'habitation collective, commerciaux, artisanaux et industriels : estimation au moyen de méthodes à la valeur de rendement ou des flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash Flow*).
- Terrains à bâtir : estimation au moyen de la valeur résiduelle.
- Immeubles agricoles : estimation au moyen de la valeur de rendement au sens de la LDFR.

La Banque prend comme base d'octroi de financements hypothécaires la valeur la plus basse entre le prix d'achat, l'estimation interne et l'estimation externe mandatée.

La valeur des gages immobiliers est l'objet d'un réexamen périodique fonction de la typologie de l'objet immobilier ou en cas d'augmentation du risque de crédit générée par un retraitement de la position de crédit (par exemple : adaptation de la

limite de crédit, réaménagement des amortissements, etc.) ou détectée dans le cadre de l'activité de surveillance ordinaire.

Les retards de paiement en intérêts et/ou en amortissements sont surveillés et analysés afin d'identifier les créances hypothécaires présentant des risques effectifs. Sur cette base, ces créances font l'objet d'un examen détaillé pouvant nécessiter la mise en œuvre de mesures de réduction du risque (par exemple : exigence de remboursements partiels, demande de sûretés supplémentaires, etc.) ou la constitution de correctifs individuels en cas d'insuffisance de garantie après calcul de la valeur de liquidation des sûretés

Crédits garantis par des valeurs mobilières

Les engagements et la valeur retenue en couverture de crédits garantis par des valeurs mobilières admises par la Banque sont calculés quotidiennement et surveillés à des intervalles réguliers. Ces crédits sont effectués contre la mise en gage de valeurs mobilières telles que des avoirs en compte, des titres courants et liquides sur le marché, de droits découlant de polices d'assurance ainsi que de toute autre valeur mobilière éligible au nantissement en fonction de multiples critères applicables tenant compte principalement de leur transférabilité, de leur liquidité et de leur caractère négociable.

La Banque calcule et applique des décotes sur les valeurs de marché dans le but de se couvrir contre les risques de marché et monétaires liés aux valeurs mobilières négociables et liquides ainsi que pour déterminer la valeur de couverture, respectivement le montant d'avance. Des décotes sont également calculées et appliquées pour les autres types de valeurs mobilières ne faisant pas l'objet d'une cotation officielle sur un marché, ceci en fonction de la nature du produit ou du contrat et des risques sous-jacents associés.

En cas de valeur de nantissement des sûretés mobilières inférieure au montant de l'engagement de crédit, la Banque exige soit une réduction partielle de la dette, soit des garanties supplémentaires en vue de rétablir la couverture de crédit. En cas de persistance ou d'augmentation de l'insuffisance de couverture ou de conditions de marché extraordinaires, la Banque est en mesure de procéder à la réalisation des garanties en vue de dénouer l'engagement de crédit.

Crédits sans garantie

Les crédits sans garantie sont en règle générale octroyés à des contreparties comprises dans les segments de la clientèle entreprise, des collectivités de droit public ou assimilables à des collectivités de droit public. De fait, il s'agit d'engagements sous la forme de crédits commerciaux ainsi que de dépassements de crédit ou de découverts en compte non couverts couvrant tous les segments de contreparties.

La solvabilité de ces contreparties fait l'objet d'une surveillance annuelle au moyen de la remise et de l'analyse des comptes annuels et en cas de nécessité d'états financiers intermédiaires ou de tout autre renseignement utile permettant d'exercer une surveillance adéquate sur l'évolution de la situation financière de la contrepartie, selon des intervalles ajustés. L'ana-

lyse sous-jacente conduite au moyen de ces informations peut amener à l'identification d'une dégradation du risque de la contrepartie, respectivement du risque de crédit. L'évaluation du risque peut donc conduire à la définition de mesures de restructuration ou d'assainissement, le tout associé si nécessaire à la constitution simultanée de correctifs individuels de valeur si l'engagement de crédit est considéré comme compromis.

Identification des risques de défaillance de crédit

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées et surveillées séparément. Sont considérées comme étant en souffrance (créances en souffrance), les créances assorties de paiements convenus par contrat en intérêts (y compris les intérêts courus), en commissions correspondantes et/ou en amortissements qui sont échus et impayés depuis plus de 90 jours.

Surveillance générale des engagements de crédit

La surveillance générale des engagements de crédit est structurée et effectuée selon la nature de la contrepartie et des garanties et autres clauses contractuelles de crédit, ceci au moyen d'instruments et de mesures adéquates, le tout en fonction d'une périodicité correspondant aux risques inhérents ou effectifs.

Détermination des correctifs individuels de valeur pour risque de défaillance de crédit afférents aux créances compromises

Des correctifs individuels de valeur sont constitués et comptabilisés dans le but de prévenir le risque de défaillance afférent aux créances compromises, ceci sur un rythme trimestriel.

Tout créance compromise, à savoir résultant d'une situation où il est peu vraisemblable que la contrepartie soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, est évaluée à la valeur de liquidation des sûretés. La diminution de valeur en résultant est si nécessaire couverte par des correctifs individuels de valeur. Cette dépréciation est mesurée par rapport à la différence entre la valeur de la créance et au montant probablement récupérable, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation de sûretés éventuelles. La valeur de la créance équivaut soit à la limite de crédit, soit au montant de crédit utilisé. La valeur probablement réalisable des sûretés, à savoir la valeur de liquidation, correspond à la valeur d'aliénation potentiellement réalisable après déduction des coûts de détention et de liquidation escomptés. Cette approche est appliquée sur la totalité de l'engagement de crédit d'une contrepartie individuelle ou d'un groupe de contreparties liées formant un groupe économique dans le but de prendre en considération l'ensemble du périmètre assorti d'un risque de défaillance de crédit.

Les contreparties à risque, respectivement les positions à risque, connues et identifiées précédemment comme telles font l'objet d'une réévaluation quatre fois par année. Outre le réexamen du niveau adéquat des correctifs individuels de valeur, la stratégie ainsi que les mesures associées font l'objet

d'un réexamen. L'unité organisationnelle CRMT apprécie l'ensemble des correctifs individuels de valeur sur les positions à risque avant de les soumettre pour autorisation à l'instance décisionnelle, à savoir le Comité de Crédit.

La Banque examine la solvabilité des contreparties à l'aide de modèles de risque et de rating spécifiques aux différents segments de clientèle, ceci permettant de déterminer les probabilités de défaillance. La Banque applique le système expert de rating CreditMaster de RSN Risk Solution Network AG. La Banque mesure la solvabilité des contreparties sur la base d'une échelle de ratings composée de 12 classes, laquelle est structurée en trois sous-catégories de risque, à savoir :

- Contrepartie sans risque effectif appartenant aux classes de rating 01 à 08 : aucun correctif individuel de valeur n'est constitué sur les créances de ces contreparties.
- Contrepartie sous surveillance intensive appartenant à la classe de rating 09 : aucun correctif individuel de valeur n'est constitué sur les créances de ces contreparties.
- Contrepartie à risque effectif appartenant aux classes de rating 10 à 12 et faisant l'objet de correctifs individuels de valeur. Les contreparties en classe de rating 12 sont de fait en défaut effectif ou sélectif et peuvent selon le cas ne pas nécessiter la comptabilisation de correctifs individuels de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale au bilan lorsque les capitaux et les intérêts dus et en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont remplis.

Détermination des correctifs individuels de valeur pour risques inhérents de défaillance de crédit afférents aux créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

En tant que banque de catégorie 3 selon l'annexe 3 OB, la Banque est tenue en vertu de l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA de constituer des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises.

Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents lors du jour de l'établissement du bilan, dans un portefeuille de crédits apparemment sains, qui ne se réaliseront qu'ultérieurement.

Ainsi, les risques inhérents de défaillance relatifs aux créances non compromises, soit les créances classifiées dans les catégories de ratings 1 à 9, font également l'objet de corrections de valeur selon un modèle interne.

Toutes les créances sur les banques, sur la clientèle, ainsi qu'envers les collectivités de droit public, de même que les

titres de créance détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisées au bilan ou enregistrées hors-bilan, sont prises en compte.

Un taux de correction de valeur (facteur de risque) exprimé en pourcent est appliqué au volume de chaque classe de ratings concerné. Ils sont revus annuellement et adaptés si nécessaire. Afin de déterminer si les taux de pertes doivent être adaptés, la Banque a retenu différents indicateurs macroéconomiques et conjoncturels avancés, soit des indicateurs de risque de crise économique ou immobilière.

- Indice suisse du baromètre conjoncturel du KOF
- Indice suisse PMI Industrie (*Purchasing Manufacturing Index*)
- Niveau d'utilisation des limites de crédit (BNS) – Périmètre: banques en Suisse; prêts non-hypothécaires)
- Indice suisse de bulle immobilière (*Swiss Real Estate Bubble Index*) de UBS Switzerland AG
- Niveau des crédits / prêts au secteur privé en Suisse (BNS) - Evolution mensuelle des créances hypothécaires en Suisse (BNS)

Les changements des facteurs de risque utilisés pour la détermination des corrections de valeurs pour risques inhérents de défaillance sont mentionnés, le cas échéant, dans l'annexe aux comptes annuels, respectivement dans l'annexe aux comptes semestriels.

Le suivi des indicateurs de risque inhérent n'a pas nécessité un changement des taux de correction appliqués à chaque classe de rating. Ils sont restés inchangés en 2025.

Utilisation

L'utilisation du correctif de valeur et des provisions (positions hors-bilan) pour risques inhérents de défaillance est dépendant du besoin de création de corrections individuelles de valeur pour risques de défaillance des créances compromises. Ainsi, si le besoin est élevé, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises en réduction de la création de corrections de valeur pour les créances compromises. Une documentation est établie à cet effet. Le besoin de corrections individuelles de valeur et de provisions pour les créances compromises est considéré comme élevé lorsqu'il dépasse 10% de la position « Résultat brut des opérations d'intérêts ».

Reconstitution

Si les correctifs de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir le besoin de création de corrections de valeurs pour risques de défaillance des créances compromises (art. 24 al. 1 OEPC-FINMA) et des provisions (art. 28 al. 1 OEPC-FINMA), la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans un délai de 5 ans.

À la fin de l'exercice en cours, un tableau récapitulatif du calcul des corrections de valeur pour risques inhérents par classe de rating présente le montant calculé et le montant effectif du correctif constitué. En cas de découvert, celui-ci fait l'objet d'une mention dans le Rapport de gestion selon l'article 25 al. 8 de l'OEPC.

Au 31 décembre 2025, le besoin en corrections de valeur pour risques inhérents est entièrement couvert.

Tableau CR1

Risques de crédit : qualité de crédit des actifs

(en milliers de francs)

	a		c	d		e	f	g
	Positions en défaut	Positions non en défaut		attribuées à la catégorie « spécifique »	attribuées à la catégorie « général »			
	Valeurs comptables brutes des			Dont corrections de valeur / provisions ECL pour les défauts de crédit issus de positions selon l'AS-BRI			Dont corrections de valeur / provisions ECL pour les défauts de crédit issus de positions selon l'IRB	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Créances (à l'exception des titres de créance)	443'629	24'192'038	243'144					24'392'523
2 Titres de créance		1'176'066						1'176'066
3 Positions hors bilan	12'851	443'630						456'480
4 Total	456'479	25'811'734	243'144					26'025'069

Tableau CR2

Risques de crédit : modifications dans les portefeuilles de créances et de titres de créance en défaut

(en milliers de francs)

	a
1 Créances et titres de créance en défaut à la fin de la période précédente	450'714
2 Créances et titres de créance en défaut depuis la fin de la période précédente	
3 Positions qui ne relèvent plus du statut « en défaut »	
4 Montants partiellement ou totalement décomptabilisés	
5 Autres changements	-7'085
6 Créances et titres de créance en défaut, à la fin de la période sous revue (1+2-3-4+5)	443'629

Tableau CRB

Risque de crédit : indications supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs

(en milliers de francs)

	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
Ventilation des expositions par branche								
Créances en souffrance					1'073		11'194	12'266
dont créances en souffrance; mais pas compromises								
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises					1'073		11'194	12'266
Créances compromises	3'363			187'920	42'866		235'326	469'475
dont créances compromises « échues »				55'510	29'990		65'483	150'982
dont créances compromises « non échues »	3'363			132'410	12'876		169'844	318'493
Corrections de valeur pour des positions compromises				108'686	23'122		16'675	148'482
Positions extournées durant la période de référence								

	à vue	Dénonçables	Echu		Après 5 ans		Immobilisé	Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans			
Ventilation des expositions par échéance résiduelle								
Créances en souffrance	12'266							12'266
dont créances en souffrance; mais pas compromises								
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises	12'266							12'266
Créances compromises	308'339		34'193	39'133	73'951	13'859		469'475
dont créances compromises « échues »	88'695		3'943	10'846	35'739	11'759		150'982
dont créances compromises « non échues »	219'644		30'250	28'287	38'212	2'100		318'493
Corrections de valeur pour des positions compromises	95'684		24'571	22'167	3'084	2'976		148'482
Positions extournées durant la période de référence								

Ventilation des expositions par zones géographiques :

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15% du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Ventilation des positions en souffrance selon leur ancienneté	du					Total
	<=30 jours	>30 et <=90	>90 et <=180	>180 et <=360	>360	
Total positions en souffrance			163'249			163'249
dont créances en souffrance; mais pas compromises				12'266		12'266
dont en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises			150'982			150'982
dont en souffrance depuis plus de 90 jours; mais compromises						
Période précédente			148'722			148'722

Les créances compromises sont définies comme des créances pour lesquelles il existe des indices permettant d'estimer que les clauses contractuelles ne seront pas entièrement respectées.

Les créances en souffrance sont des créances provenant de plusieurs dossiers présentant des intérêts et/ou des amortissements impayés depuis plus de 90 jours.

Aucune distinction n'est établie entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et leurs équivalents dans la réglementation. Par ailleurs, la notion de « positions restructurées » n'est pas utilisée au sein de la Banque.

Tableau CRC

Risques de crédit : indications sur les techniques d'atténuation du risque

Les techniques d'atténuation des risques sont décrites dans la partie Risque de crédit : indications générales (CRA).

Tableau CR3

Risque de crédit : vue d'ensemble des techniques d'atténuation du risque

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e
	Positions sans couverture aux valeurs comptables	Positions couvertes aux valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1 Prêts, à l'exception des titres de créance	2'663'943	21'728'580	21'342'245	386'335	
2 Titres de créance	1'128'310	47'756		47'756	
3 Total	3'792'253	21'776'336	21'342'245	434'091	
4 Dont en défaut	62'143	236'044	232'681	3'363	

Tableau CRD

Risque de crédit: indications sur l'utilisation de notations externes selon l'AS-BRI

La Banque n'utilise pas de notations externes pour déterminer les fonds propres requis dans le cadre de l'approche standard.

Tableau CR4

Risque de crédit: positions et effets de l'atténuation du risque de crédit selon l'AS-BRI

(en milliers de francs)

Classe de positions	a		b		c		d	e	f	
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-crédit et avant mesures d'atténuation du risque				Positions après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit et après mesures d'atténuation du risque				RWA	Densité RWA
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan				
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	3'731'665		3'768'885		7		0	0,00%		
2 Collectivités de droit public	1'427'273	233'282	1'539'327		26'016		703'301	44,93%		
3 Banques multilatérales de développement	500		500				250	50,00%		
4 Banques	239'700	50'000	192'320		9'196		82'572	40,98%		
5 Titres de créance couverts	399'824		399'824				39'982	10,00%		
Dont lettres de gage suisses	399'824		399'824				39'982	10,00%		
6 Entreprises	1'676'259	1'021'491	1'513'381		236'766		1'616'232	92,35%		
Dont maisons de titres ne gérant pas de comptes et autres établissements financiers, sauf s'ils sont inclus dans la ligne 4	513'547	105'134	425'882		10'693		402'626	92,22%		
7 Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif	118'337		118'337				224'841	190,00%		
8 Retail	363'314	362'356	306'717		72'177		310'055	81,83%		
9 Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers	20'948'934	831'300	20'704'810		93'235		10'713'823	51,51%		
Dont immeubles d'habitation à usage propre (GRRE)	10'379'937	255'149	10'145'815		25'747		3'228'082	31,74%		
Dont immeubles d'habitation de rapport (IPRRE)	6'577'124	387'009	6'567'999		38'555		4'155'173	62,89%		
Dont immeubles commerciaux à usage propre (GCRE)	1'918'218	83'012	1'918'043		17'919		1'347'816	69,62%		
Dont immeubles commerciaux de rapport (IPCRE)	2'073'655	106'131	2'072'952		11'014		1'982'753	95,14%		
Dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles	2'365'034	436'132	2'354'484		43'655		2'307'172	96,21%		
10 Positions en défaut	372'725	28'875	368'221		13'577		529'258	138,62%		
11 Autres positions	202'000	48'552	202'000		48'552		174'534	69,66%		
12 Total	29'480'529	2'575'856	29'114'324		499'525		14'394'847	48,61%		

Tableau CR5

Risque de crédit: positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f	g	h
	0			40	60			Somme des positions exposées au risque de crédit après application de facteurs de conversion en équivalent-crédit et mesures visant à atténuer le risque
	10	20	30	45	75	90	130	
Pondération en fonction des risques (%)	15	25	35	55	85	115	250	
Classe de positions								
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	3'768'893							3'768'893
2 Collectivités de droit public		440'423		1'072'164			52'756	1'565'343
3 Banques de développement multilatérales				500				500
4 Banques	1	37'318	127'839		26'858		9'500	201'517
5 Titres de créance couverts	399'824							399'824
Dont lettres de gage suisses	399'824							399'824
6 Entreprises		34'077				1'711'070	5'000	1'750'147
Dont maisons de titres ne gérant pas des comptes et autres établissements financiers, à l'exception de ceux portés ligne 4						436'575		436'575
7 Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif							118'337	118'337
8 <i>Retail</i>					275'406	103'488		378'894
9 Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers		3'198'416	7'889'051	2'663'944	4'297'541	1'901'510	847'583	20'798'045
Dont immeubles d'habitation à usage propre		3'198'416	6'462'596	494'025	16'526			10'171'562
Dont autres immeubles d'habitation			1'426'456	2'146'605	1'959'144	606'363	467'987	6'606'554
Dont immeubles commerciaux à usage propre				23'314	1'330'995	581'652		1'935'962
Dont autres immeubles commerciaux					990'876	713'494	379'595	2'083'966
Dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles		177'399	504'223	40'573	16'706	811'655	847'583	2'398'139
10 Positions en défaut						87'371	294'427	381'798
11 Autres positions	76'018					174'534		250'552
12 Total	4'244'736	3'710'235	8'016'890	3'736'609	4'599'805	3'977'971	1'327'603	29'613'849

	a	b	c	d
	Positions au bilan	Positions hors bilan avant application des facteurs de conversion en équivalent-crédit	Facteur de conversion en équivalent-crédit pondéré moyen	Somme des positions exposées au risque de crédit après application de facteurs de conversion en équivalent-crédit et mesures visant à atténuer le risque
Pondération en fonction des risques				
1 Moins de 40%	15'895'845	465'449	16,3%	15'971'861
2 40 à 70%	7'893'325	404'049	13,0%	7'945'704
3 75%	327'409	307'545	17,9%	382'459
4 85%	8'251		0,0%	8'251
5 90 à 100%	3'643'126	1'197'404	24,1%	3'931'788
6 105 à 130%	45'773	4'100	10,0%	46'183
7 150%	1'182'257	163'155	16,6%	1'209'266
8 250%	118'337		0,0%	118'337
9 400%				
10 1'250%				
11 Total	29'114'324	2'541'701		29'613'849

Tableau CCRA

Risque de crédit de contrepartie : indications générales

Les positions exposées au risque de crédit de contrepartie comprennent les opérations de placement liées au maintien de la liquidité, les opérations de financement de titres (*securities financing transactions*), soit des opérations de mise/prise en pension de titres (*repo et reverse repo*) ainsi que les opérations dérivés. La Banque traite les opérations interbancaires avec des contreparties de premier ordre. Toutes les opérations sont effectuées dans le cadre de limites préalablement définies et validées annuellement par le CA, sur proposition de la DIGE.

Les modifications de solvabilité de nos contreparties sont identifiées notamment sur la base des changements de leur rating respectif, et les limites y relatives ajustées en permanence. Les opérations dérivés OTC sont traitées avec un nombre limité de contreparties et dans le cadre de contrats CSA et des conventions LIMF. Ainsi, afin de mitiger les risques liés à ces opérations, des échanges de garanties sont effectués et adaptés en fonction de la valeur de marché des opérations en cours. Les équivalents de crédit de ces opérations sont calculés selon l'OFR.

Tableau CCR3

Risque de crédit de contrepartie : positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI

(en milliers de francs)

	c	e	f	h
	30 35	60 75 80 85	90 100	Somme des positions exposées au risque de crédit de contrepartie
Classe de positions / pondération en fonction des risques (%)				
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales				
2 Collectivités de droit public				
3 Banques de développement multilatérales				
4 Banques	6'199	27'992		34'190
Dont maisons de titres gérant des comptes et autres établissements financiers sans autorisation bancaire mais avec une réglementation et une surveillance équivalentes				
5 Entreprises			1'330	1'330
Dont maisons de titres ne gérant pas de comptes et autres établissements financiers, sauf s'ils sont inclus dans la ligne 4			678	678
6 Positions <i>retail</i>			83	83
7 Autres positions				
8 Total	6'199	27'992	1'413	35'603

Tableau CCR5**Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés pour les positions exposées au risque de crédit de contrepartie**

(en milliers de francs)

	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés											
	Juste valeur des sûretés reçues						Juste valeur des sûretés remises					
	Ségréguées			Non ségréguées			Ségréguées			Non ségréguées		
Liquidités en CHF												9'250
Liquidités en monnaies étrangères												
Créances sur la Confédération												
Créances sur les autres Etats												
Créances sur des services gouvernementaux							4'993					
Emprunts d'entreprises												
Instruments à caractère participatif												
Autres sûretés							17'654					
Total							22'647	9'250				

Tableau CCR6**Risque de crédit de contrepartie : positions sur dérivés de crédit**

La Banque n'a pas de positions en dérivés de crédit au 31 décembre 2025.

Tableau SECA**Titrisations : indications générales relatives aux positions de titrisation**

La Banque n'effectuant aucune opération de titrisation, elle n'est pas tenue de publier ces informations.

Tableau CCR8**Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales (CCP)**

La Banque n'a pas de positions envers les contreparties centrales au 31 décembre 2025.

Tableau MRA**Risques de marché : indications générales**

Les risques de taux et de liquidité sont décrits sous IRRBB, respectivement sous LIQA.

Autres risques de marché

Les autres risques de marché, dont le risque de change et le risque de variation des cours des valeurs, font l'objet d'un suivi permanent dans le cadre des limites fixées. La majorité des opérations traitées par la Banque résulte des transactions de la clientèle. En principe, ces opérations sont reportées sur le marché afin de couvrir les risques de pertes. Le risque résiduel de change sur les positions en devises est ainsi limité.

Tableau MR3
Risques de marché: fonds propres minimaux selon l'approche standard simple
(en milliers de francs)

	a	b	c	d
	Produits outright	Procédure simplifiée	Options Procédure delta-plus	Analyse par scénario
1 Risque de taux d'intérêt	146			
2 Risque de cours des actions	629			
3 Risque sur les matières premières	912			
4 Risque de change et risque de cours de l'or	473			
5 Titrisations				
6 Total	2'159			

Tableau CVAA
Risque de CVA: indications qualitatives générales sur la gestion des risques de CVA

La Banque estime que la publication de cette information n'est pas pertinente.

Tableau ORA
Risques opérationnels: indications qualitatives sur la gestion des risques opérationnels

Approche globale

Les risques opérationnels sont définis comme des risques que la Banque ne contracte pas activement. En effet, tel que définis à l'art. 89 de l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR), on entend par risque opérationnel le risque de pertes financières résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'actions inappropriées de personnes ou d'erreurs qu'elles ont commises ou encore d'événements externes. Les pertes financières qui peuvent découler des risques juridiques ou des risques de compliance sont également comprises dans cette catégorie de risque.

Pour ce faire, la Banque a défini une méthode pour la gestion des risques opérationnels et des approches de contrôle dédiées pour certaines déclinaisons spécifiques, notamment les risques clés gérés par le Compliance, développés ci-après. Le concept global de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle et s'inscrit dans le cadre de la circulaire FINMA 2023/1 sur les risques et la résilience opérationnels.

Structure et organisation

La gestion des risques opérationnels a pour objectif de maîtriser les facteurs de risque opérationnel en identifiant les aspects à améliorer et en renforçant les dispositifs de contrôle opérationnel et managérial. En particulier, la Banque vise à diminuer son exposition :

- à un manquement aux prescriptions légales, réglementaires, normes ou règles de la Banque, qui inclut la possibilité de la réalisation d'un événement de risque de contrôle (conception inadéquate du dispositif de contrôle, mise en oeuvre du dispositif de contrôle non conforme ou manque de rigueur dans l'application du dispositif de contrôle);
- à des comportements inappropriés ou malveillants des acteurs, c'est-à-dire des collaborateurs et collaboratrices, des fournisseurs, des contreparties bancaires, de la clientèle ou d'autres acteurs externes;
- à des caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax, e-mails, messagerie et réseaux sociaux);
- à une infrastructure inappropriée;
- à une organisation – regroupant le concept (méthode, processus, organigramme) et le cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels) – inadéquate par rapport aux activités de la Banque;
- à des dangers naturels.

Afin d'identifier les risques opérationnels principaux, des revues sont menées périodiquement. Elles sont complétées d'analyses ad hoc, par exemple en cas d'apparition de nouvelles menaces potentielles, de nouvelles activités ou processus, de demandes de la FINMA ou de la découverte d'un événement de risque important dans une autre banque. Ces revues et analyses sont menées par l'unité du Risk Management ainsi que les spécialistes métiers et cherchent à mettre en évidence les améliorations possibles du dispositif de gestion des risques, en particulier les contrôles clés opérationnels et managériaux.

Dans le but d'assurer le suivi de l'évolution du profil de risques opérationnels, une tolérance est exprimée par rapport aux incidents opérationnels pour l'ensemble et par catégorie de risques opérationnels. En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies. Les risques opérationnels sont limités par une organisation adéquate, ainsi que par la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) adapté et efficace qui respecte le principe de la séparation des fonctions.

Une unité dédiée aux risques opérationnels au sein du département Risk Management de la division Juridique, risques et compliance (JRCC) est responsable d'effectuer différentes analyses visant à suivre le profil de risques opérationnels de la Banque, de la collecte et de l'analyse des incidents.

L'unité élabore et propose pour validation au Comité des Risques les méthodes utilisées pour la gestion des risques opérationnels. Il assure également leur mise en place. En complément, l'unité Risques opérationnels contribue à l'élaboration et au déploiement des méthodes et outils d'évaluation du système de contrôle interne (SCI) opérationnel de la Banque.

Évaluation du risque

Chaque risque opérationnel identifié est évalué en tenant compte de son :

Risque inhérent : il est évalué à partir de l'organisation, des produits et services, des processus et des ressources de la Banque. Il ne tient pas compte des mesures de contrôle et d'atténuation. Le niveau de risque inhérent est notamment influencé par les facteurs internes et externes ;

Risque de contrôle : il est établi en tenant compte des résultats des contrôles effectués par les responsables désignés pour la gestion des sous-catégories de risque, de l'évolution des indicateurs de risque jugés pertinents ainsi que des résultats des tests sur l'efficacité des contrôles effectués par les responsables désignés pour la surveillance.

Les niveaux du risque inhérent et du risque de contrôle sont évalués par les responsables désignés pour la gestion. L'unité Risk Management vérifie le caractère approprié de leur évaluation et procède à leur combinaison pour déterminer le risque résiduel pour chaque risque opérationnel.

Lorsque la Banque prévoit de modifier de manière importante un élément de la chaîne opérationnelle – p. ex. une unité structurelle, un processus, des ressources (humaines ou IT) – ou d'introduire un nouveau produit ou service, le porteur de ce projet charge les responsables désignés pour la gestion des risques concernés de réaliser une évaluation ad hoc, en tenant compte des changements envisagés. À ce titre, l'unité Risk Management est informée par les responsables de projet de toute modification majeure.

La Banque détermine ses exigences de fonds propres pour risques opérationnels selon l'approche standard de Bâle III – Final depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 (OFR, art. 90). Au 31 décembre 2025, les fonds propres minimaux sont déterminés uniquement par l'indicateur d'activité multiplié par 12%. L'indicateur d'activité correspond à l'addition de la « composante intérêts et dividendes », de la « composante services » et de la « composante financière » selon OFR. Art. 92. Les données nécessaires au calcul proviennent du système informatique de la comptabilité financière. Les pertes internes liées aux incidents de risque opérationnel ne sont pas considérées dans le calcul des exigences de fonds propres.

Tableau OR2

Risques opérationnels: indicateur d'activité et sous-composantes

(en milliers de francs)

	a	b	c
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Indicateur d'activité et sous-composantes			
1 Composante intérêts et dividendes (<i>interest, leases and dividend component, ILDC</i>)	339'069		
1a Produits des intérêts et du leasing	417'500	519'983	475'543
1b Charges d'intérêts et de leasing	114'164	174'142	128'990
1c Actifs portant intérêt	25'568'254	24'825'625	24'146'739
1c Produit des dividendes	5'557	8'742	7'179
2 Composante services (<i>services component, SC</i>)	47'515		
2a Produit des opérations de commissions et des prestations de services	49'535	45'781	42'869
2b Charge des opérations de commissions et des prestations de services	3'597	3'379	3'565
2c Autres produits d'exploitation	1'419	1'482	1'459
2d Autres charges d'exploitation	1'160	331	2'098
3 Composante financière (<i>financial component, FC</i>)	15'013		
3a Résultat net du portefeuille de négociation	12'159	11'748	10'897
3b Résultat net des parts du portefeuille de la banque qui sont déterminantes pour le calcul des fonds propres minimaux nécessaires pour couvrir les risques opérationnels	4'420	1'159	-4'655
4 Indicateur d'activité (<i>business indicator, BI</i>)	401'597		
5 Composante indicateur d'activité (<i>business indicator component, BIC</i>)	48'192		
Publication sur l'indicateur d'activité			
6a BI avant l'exclusion des activités abandonnées			
6b Réduction du BI du fait de l'exclusion des activités abandonnées	401'597		

Tableau OR3

Risques opérationnels: fonds propres minimaux

(en milliers de francs)

	a
1 Composante indicateur d'activité (<i>business indicator component, BIC</i>)	48'192
2 Multiplicateur interne des pertes (<i>internal loss multiplier, ILM</i>)	1
3 Fonds propres minimaux pour le risque opérationnel	48'192
4 Positions pondérées en fonction des risques (RWA) pour les risques opérationnels	602'396

Tableau IRRBBA

Risques de taux d'intérêt : objectifs et directives pour la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

Définition de l'IRRBB

Le risque de taux dans le portefeuille de la Banque (IRRBB : *Interest rate risk in the banking book*) est défini comme la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur des fonds propres en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de la Banque.

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions de l'actif et du passif du bilan de la Banque.

Stratégie et limites

Le CA décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque, notamment celle relative au risque de taux d'intérêt. Il adopte la politique de risque BCF élaborée par la DIGE.

Le cadre de la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la Banque est défini dans la directive interne « Gestion ALM ». L'exposition au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque est encadrée par l'appétit et la tolérance au risque validés et révisés annuellement par le CA. Les limites sont exprimées sous forme de :

- sensibilité de la valeur économique des fonds propres (effets de valeur) par rapport à un choc de taux
- sensibilité de la marge nette d'intérêt brute (effets de revenu) en fonction d'un scénario de crise

Structure et organisation

La DIGE est responsable de l'application de la politique de risque de taux, de l'organisation et de l'exécution de la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la Banque. À cet effet, un Comité ALM « Asset and Liability Management » a été constitué afin de surveiller les différents indicateurs du risque de taux et de décider des interventions nécessaires à la gestion et à la couverture du risque de taux dans le cadre des limites déterminées.

Ce comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par trimestre, sous la présidence du PDG. Ce comité se compose également des membres de la DIGE, ainsi

que des responsables des unités structurelles ALMT et Trésorerie et marchés financiers. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par l'unité structurelle ALMT.

Evaluation et mesure du risque

La Banque évalue le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire avec une périodicité mensuelle. Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon deux approches : une approche statique et une approche dynamique.

L'approche statique mesure les effets de valeur dans le portefeuille de la Banque sur la base des indicateurs suivants :

- La valeur économique des fonds propres
- La durée des fonds propres
- La sensibilité de la valeur économique des fonds propres

Dans l'approche statique, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres est évaluée selon trois scénarios de taux d'intérêt :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une pentification appliquée sur une courbe de +150 points de base

L'approche dynamique mesure les effets de revenu dans le portefeuille de la Banque sur la base de la sensibilité de la marge brute d'intérêt. Cette dernière est évaluée en prenant en compte des scénarios de taux d'intérêt et des scénarios d'évolution du bilan différents :

- Un scénario avec une probabilité de survenance élevée sur un horizon temps de 2 ans
- Un scénario avec une probabilité inférieure au premier scénario mais sur un horizon temps pouvant aller jusqu'à 5 ans
- Un scénario « Down side case » sur un horizon temps de 2 ans.

Des scénarios complémentaires sont ponctuellement mis en œuvre, notamment pour le cas des stress tests inversés (« *reverse stress tests* ») au sens de la circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques Cm 31.

Les principales différences entre l'approche interne de mesure du risque de taux d'intérêt et l'approche prévue pour la publication des résultats du tableau IRRBB1 sont les suivantes :

- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les chocs de taux d'intérêt appliqués dans les scénarios internes diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1, notamment en raison de la nécessité de conduire des analyses historiques

- Pour la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (ΔNII), les scénarios de taux et d'évolution du bilan utilisés en interne diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 dans la mesure où :

- Les chocs de taux appliqués dans les scénarios internes évoluent progressivement sur un horizon de temps donné alors que les chocs de taux prescrits sont instantanés
- Dans les scénarios internes, le bilan n'est pas systématiquement simulé selon une hypothèse d'encours constants.

Réduction des risques

La Banque utilise notamment des instruments financiers dérivés (IRS/Swap de taux d'intérêt) dans le cadre de ses activités de gestion du bilan (ALM), pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Ces opérations sont enregistrées comme « micro hedges » et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et escomptes ». Des tests d'efficacité de couverture sont réalisés annuellement.

Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés ΔEVE et ΔNII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1)

La Banque met en œuvre les principes définis par la FINMA dans la circulaire 2019/2 Risques de taux – banques ainsi que dans l'Ordonnance sur les obligations des banques en matière de publication (OPub-FINMA). Les hypothèses et paramètres principaux utilisés sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Fluctuation de la valeur économique (ΔEVE)

Les marges sur produits sont intégrées dans les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont pris en compte au niveau de chaque opération individuelle. Aucun procédé de mapping des flux de trésorerie n'est appliqué.

Les flux de trésorerie, incluant les marges sur produits, sont actualisés sur la base des courbes de taux du marché SARON-OIS.

La méthode des portefeuilles de réplication constitue l'approche retenue par la Banque pour les opérations dont la date de redéfinition du taux n'est pas connue. La Banque calibre et révisé au moins tous les trois ans les portefeuilles de réplication en combinant plusieurs taux d'intérêt du marché, de manière à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de réplication. La Banque mandate une société externe spécialisée dans la gestion du risque de taux pour la calibration et la révision du modèle des clés de réplication. Ses travaux sont présentés lors d'un Comité ALM. En respect du principe 6 (intégrité des données et validation) de la circulaire 2019/2, la validation indépendante du modèle est réalisée par l'unité structurelle RIMT, qui concrétise la 2^{ème} ligne de défense.

Fluctuation de la valeur de rendement (ΔNII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixe, les hypothèses suivantes sont mises en œuvre en tenant compte des spécificités de chaque produit :

- Les durées des opérations simulées sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock, avec une profondeur d'analyse des six derniers mois afin de tenir compte du comportement récent de la clientèle
- Les taux d'intérêt des opérations simulées se composent des éléments suivants :
 - Taux d'intérêt de marché : ils dépendent des taux de marché simulés sur la base des chocs de taux prescrits
 - Surcoûts de refinancement de la Banque à la date de début de simulation afin de tenir compte du coût de refinancement de la Banque
 - Marges commerciales : elles sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse des six derniers mois afin de refléter le niveau de marge commerciale de la production récente

En ce qui concerne les positions à taux variable, les taux d'intérêt simulés appliqués aux clients sont déterminés pour chaque produit sur la base d'une projection dans le temps. La projection tient compte :

- Des profils d'échéance des modèles de réplication (combinaisons de taux d'intérêt)
- Des niveaux des taux d'intérêt qui prévalent dans chacun des scénarios à un horizon de temps donné

Options de taux automatiques et comportementales

La Banque ne met pas en œuvre d'hypothèses de remboursement anticipé ou de retrait anticipé liées au comportement des clients, dans la mesure où la Banque applique au client une pénalité équivalente au coût de remplacement de l'opération sur les marchés, ne donnant ainsi lieu à aucune perte financière.

Positions en dérivés

Les positions en dérivés linéaires s'inscrivent principalement dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la Banque.

Tableau IRRBBA1

Risque de taux d'intérêt: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux d'intérêt

	Volumes en millions de CHF		Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie						
Créances sur les banques	0	0	0,00	0,00		
Créances sur la clientèle	2'690	2'473	3,01	3,09		
Hypothèques du marché monétaire	4'060	4'060	0,16	0,16		
Hypothèques à taux fixes	17'301	17'301	3,79	3,79		
Immobilisations financières	1'219	1'219	4,76	4,76		
Autres créances	0	0	0,00	0,00		
Créances découlant de dérivés de taux	2'647	2'576	0,67	0,68		
Engagements envers les banques	1'254	1'254	2,83	2,83		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3'917	3'843	2,14	2,17		
Obligations de caisse	511	511	2,34	2,34		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8'104	8'104	4,83	4,83		
Autres engagements	0	0	0,00	0,00		
Engagements résultant de dérivés de taux	2'700	2'623	2,77	2,76		
Date de redéfinition du taux non définie						
Créances sur les banques	63	14	1,33	1,33		
Créances sur la clientèle	1'266	1'266	1,38	1,38		
Créances hypothécaires à taux variables	479	479	0,96	0,96		
Autres créances à vue	0	0	0,00	0,00		
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	5'171	4'953	1,41	1,41		
Autres engagements à vue	0	0	0,00	0,00		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	7'939	7'910	1,45	1,45		
Total	59'321	58'586	2,74	2,76	10	10

A noter que les dérivés de taux composés d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse apparaissent à la fois dans les rubriques « Créances découlant de dérivés de taux » et « Engagements résultant de dérivés de taux ».

Tableau IRRBB1

Risque de taux d'intérêt: informations quantitatives sur la valeur actuelle et la valeur de rendement

(en milliers de francs)

Période	Variation de la valeur actuelle des fonds propres (Δ EVE)		Variation des rendements attendus (Δ NII)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Déplacement parallèle vers le haut	-85'083	-165'400	-13'435	-26'089
Déplacement parallèle vers le bas	88'919	187'152	3'350	14'877
Baisse des taux à court terme, conjuguée avec une hausse des taux à long terme (choc dit <i>steepener</i>)	-38'239	-68'671		
Hausse des taux à court terme, conjuguée avec une baisse des taux à long terme (choc dit <i>flattener</i>)	19'670	36'435		
Hausse des taux à court terme	-11'519	-27'822		
Baisse des taux à court terme	12'148	29'064		
Maximum	-85'083	-165'400	-13'435	-26'089
Date de référence	31.12.2025		31.12.2024	
Fonds propres de base (Tier 1)	2'731'333		2'627'821	

Δ EVE : Les déplacements parallèles de la courbe de taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur actuelle des fonds propres. En comparaison, les variations des taux courts se traduisent par des modifications moins importantes. Compte tenu de la structure du bilan, la variation négative la plus élevée est due à un déplacement parallèle de la courbe des taux vers le haut, puisqu'à l'actif apparaissent principalement les hypothèques à taux fixe et qu'au passif figurent les dépôts de la clientèle à taux variable.

Δ NII : Sur la base du bilan actuel, en cas de hausse des taux d'intérêt, les charges liées aux prestations passives de la clientèle à taux variable augmenteraient davantage que les produits des actifs variables. Quant aux prestations actives et passives à taux fixes, elles sont renouvelées à échéance aux nouvelles conditions. En définitive, il résulte de cette simulation une réduction des résultats nets d'intérêts. La simulation d'un déplacement de la courbe vers le bas engendre une variation légèrement positive des rendements attendus étant précisé que les charges liées aux dépôts de la clientèle à taux variable baisseraient davantage que la diminution des produits liés aux actifs variables.

Tableau LR1

Ratio de levier (*leverage ratio*): réconciliation entre les actifs au bilan et l'engagement total

(en milliers de francs)

	31.12.2025	31.12.2024
1 Total des actifs selon les comptes publiés	29'482'297	28'700'190
8 Ajustements relatifs aux dérivés	58'005	8'900
10 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan suite à la conversion des opérations hors bilan en équivalents-crédits	514'170	464'608
13 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 12)	30'054'471	29'173'698

Tableau LR2

Ratio de levier (*leverage ratio*): présentation détaillée

(en milliers de francs)

	31.12.2025	31.12.2024
Postes du bilan		
1 Postes du bilan, à l'exclusion des dérivés et des opérations de financement sur titres (SFT), mais incluant les sûretés	29'469'095	28'681'848
7 Total des postes du bilan dans le cadre du ratio de levier sans les dérivés et les SFT (sommes des lignes 1 à 6)	29'469'095	28'681'848
Dérivés		
8 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des contreparties centrales, après prise en compte des paiements de marges et des accords de compensation	697	18'343
9 Majorations de sécurité (<i>add-on</i>) relatives à tous les dérivés	70'509	8'900
13 Total de l'engagement en dérivés (somme des lignes 8 à 12)	71'207	27'243
Autres positions hors bilan		
19 Opérations hors bilan aux valeurs nominales brutes avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	2'575'856	2'359'493
20 Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédit	-2'061'687	-1'894'885
22 Total des positions hors bilan (somme des lignes 19 à 21)	514'170	464'608
Fonds propres pris en compte et engagement total		
23 Tier 1	2'731'333	2'627'821
24 Engagement total (somme des lignes 7, 13, 18 et 22)	30'054'471	29'173'698
Leverage ratio		
25 Ratio de levier, y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales (%)	9,09%	9,00%
25a Ratio de levier, sans les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales (%)	9,09%	9,00%
26 Ratio de levier – Exigence minimale	901'634	875'211

Tableau LIQA

Liquidités : gestion des risques de liquidités

Le risque de liquidités correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer de moyens suffisants pour pouvoir faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue.

Le CA décide des principes de base de la gestion des risques de liquidités et de la stratégie de prise de risque de la Banque. Il adopte la politique de risque BCF élaborée par la DIGE. La tolérance au risque de liquidités est exprimée au travers de limites et seuils d'alertes, dont les indicateurs quantitatifs concernés sont cités ci-dessous (indications quantitatives). Le niveau de ces limites est revu annuellement dans le cadre de la révision de la politique de risque BCF.

La Banque, par son Comité ALM « Asset and Liability Management », surveille son exposition au risque de liquidités en produisant des échéanciers des encours au bilan et en calculant des ratios de structure de bilan. Elle élabore également des scénarios de stress et effectue à cet effet des simulations dynamiques de la structure future du bilan. Ces simulations permettent notamment à la Banque de définir son programme de refinancement sur le marché des capitaux. La Banque anticipe ainsi, à l'aide d'indicateurs avancés, la survenance et les incidences de crises potentielles.

Ce comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par trimestre, sous la présidence du PDG. Ce comité se compose également des membres de la DIGE, ainsi que des responsables des unités structurelles ALMT et Trésorerie et marchés financiers. La gestion opérationnelle du risque de liquidités est assurée par l'unité structurelle ALMT.

Conformément à l'Ordonnance sur les liquidités (Oliq, art. 10), la Banque dispose d'un plan d'urgence prévoyant la mise en œuvre de stratégies efficaces en cas de pénurie de liquidités. Ce document fait l'objet d'une annexe à la directive interne « Gestion ALM ». Le plan d'urgence est vérifié, mis à jour chaque année par la division Finances et fait l'objet d'un rapport à la DIGE. Cette dernière approuve annuellement le plan d'urgence.

Les indicateurs quantitatifs avec niveau d'escalation sont évalués mensuellement par l'unité structurelle ALMT d'un point de vue du risque de liquidités à court terme :

- Le ratio de liquidités à court terme (*Liquidity Coverage Ratio*, LCR), également évalué quotidiennement par l'unité structurelle Trésorerie et marchés financiers
- Des tests de résistance internes se basant sur un principe d'horizon de survie et se distinguant par trois origines de crises différentes (systémique, réputation et combinée)
- Trois autres indicateurs sont calculés (risque de concentration, part des valeurs éligibles au titre de collatéral et valeur du portefeuille d'obligations HQLA)

et d'un point de vue du risque de refinancement :

- Le ratio de financement (*net Stable Funding Ratio*, NSFR)
- Le taux de refinancement interne (couverture des crédits par les dépôts de la clientèle)
- Le rating ESG attribué par l'agence de notation MSCI

Tableau LIQ1

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio, LCR*)

Ce ratio de liquidités permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidités pour résister à un scénario de stress de liquidités sur un horizon temps de 30 jours. Le LCR représente le rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de trésorerie à un horizon de 30 jours. Le résultat doit en permanence dépasser les 100% (limite fixée par la FINMA).

Evolution du ratio et facteurs significatifs

Durant l'année 2025, les valeurs mensuelles du ratio LCR ont oscillé entre 155% et 194% pour terminer à 155%. Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) demeurent à un niveau élevé. Ces derniers couvrent les besoins de liquidités qui résultent pour l'essentiel des dépôts de détail et des financements de clients commerciaux ou de gros clients.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Les actifs liquides de haute qualité se composent de liquidités (monnaies physiques), d'avoirs auprès de la Banque Nationale Suisse et de titres admis en pension, selon les prescriptions en matière de liquidités présentés au tableau de la page 72 de l'annexe aux comptes annuels (Rapport de gestion).

Concentration des sources de refinancement

Les sources de refinancement privilégiées par la Banque sont les dépôts de la clientèle privée et commerciale. Ces derniers sont complétés par des emprunts obligataires, des emprunts auprès de la Centrale des lettres de gage des Banques Cantonales Suisses et auprès d'autres établissements financiers.

Expositions en dérivés et appels de marge potentiels

Le tableau de l'annexe aux comptes annuels de la page 71 (Rapport de gestion) détaille la nature des opérations sur dérivés traitées par la Banque. Les appels de marge potentiels significatifs concernent principalement les instruments financiers dérivés de taux.

Asymétries de devises dans le LCR

À la fin décembre 2025, plus de 98% du total du bilan était libellée en francs suisses.

Tableau LIQ1

Liquidités: informations relatives au ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio, LCR*)

(en milliers de francs)

	Troisième trimestre 2025		Quatrième trimestre 2025	
	Valeurs non pondérées (moyenne)	Valeurs pondérées (moyenne)	Valeurs non pondérées (moyenne)	Valeurs pondérées (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)				
1 Total des HQLA		3'778'650		3'875'971
Sorties de trésorerie				
2 Dépôts de détail (clientèle de particuliers):	8'822'394	679'054	8'981'011	695'459
3 Dont dépôts stables	4'331'036	216'552	4'379'403	218'970
4 Dont dépôts moins stables	4'491'358	462'502	4'601'608	476'489
5 Financement non garantis de clients commerciaux ou de gros clients:	4'581'983	1'500'278	4'757'244	1'632'067
6 Dont dépôts opérationnels de toutes les contreparties et dépôts auprès de la caisse centrale des membres d'un réseau financier	1'947'525	157'335	1'982'192	160'129
7 Dont dépôts non opérationnels de toutes les contreparties	2'626'537	1'335'022	2'760'838	1'457'723
8 Dont titres de créances non garantis	7'921	7'921	14'214	14'214
9 Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés		0		0
10 Autres sorties de trésorerie:	5'321'275	123'425	5'457'194	122'352
11 Dont sorties de trésorerie associées à des opérations sur dérivés et à d'autres transactions	2'699	2'699	1'629	1'629
12 Dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, opération de financement de titres et autres facilités de financement analogues	667	667	0	0
13 Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	183'741	47'939	183'741	47'939
14 Autres engagements de financement contractuels	45'824	33'363	35'937	35'460
15 Autres engagements de financement conditionnels	5'088'344	38'757	5'235'887	37'324
16 Somme des sorties de trésorerie		2'302'757		2'449'878
Entrées de trésorerie				
17 Opérations de financement garanties, par reprises de pension [reverse repos]	0	0	0	0
18 Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	246'627	12'462	204'401	477
19 Autres entrées de trésorerie	118'320	118'320	101'781	101'781
20 Somme des entrées de trésorerie	364'947	130'782	306'182	102'258
Valeurs apurées				
21 Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		3'778'650		3'875'971
22 Somme nette des sorties de trésorerie		2'171'975		2'347'620
23 Ratio de liquidités à court terme (LCR) (%)		174%		165%

Les valeurs moyennes ci-dessus sont calculées sur la base des valeurs de la statistique LCR mensuelle. Ainsi, la valeur moyenne par trimestre se base sur les trois valeurs mensuelles du trimestre.

Tableau LIQ2

Liquidités : informations relatives au ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR)

Le ratio NSFR (*net stable funding ratio*) est la seconde norme réglementaire internationale de liquidité définie par l'Accord de Bâle III. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Le NSFR met en relation le refinancement stable disponible apporté par les dépôts, les emprunts et les fonds propres, avec le besoin de refinancement stable issu des actifs, dont notamment les crédits.

Construit sur un horizon à un an, le NSFR vise à limiter la dépendance aux financements de marché à court terme et à encourager une meilleure évaluation du risque de refinancement à long terme pour l'ensemble des postes du bilan et du hors-bilan. La limite réglementaire pour le NSFR est fixée à 100%.

Le NSFR de la Banque s'est élevé à 126% au 30.09.2025 et à 125% au 31.12.2025.

54% du refinancement stable disponible est issu des dépôts de la clientèle privée, des petites entreprises et des entreprises non financières. Le solde correspond aux financements interbancaires, aux emprunts, notamment auprès de la Centrale des lettres de gage, et aux autres engagements pour 35%, ainsi qu'aux fonds propres avec 11%.

Près de 96% du besoin de refinancement stable requis provient des créances hypothécaires et des crédits aux entreprises hors secteur financier, le reste, soit 4%, correspond aux autres actifs et aux éléments hors-bilan.

Tableau LIQ2
Liquidités: informations relatives au ratio de financement (*net stable funding ratio, NSFR*)
(en milliers de francs)

	31.12.2025					30.09.2025				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
	Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à <1 an	≥ 1 an		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à <1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (<i>available stable funding, ASF</i>)										
1 Instruments de fonds propres:	2'731'333				2'731'333	2'627'821				2'627'821
2 Fonds propres pris en compte avant application des déductions prudentielles	2'731'333				2'731'333	2'627'821				2'627'821
3 Autres instruments de fonds propres										
4 Dépôts de particuliers et de petites entreprises:	10'888'090	199'221	79'741	318'427	10'626'616	10'722'018	281'266	60'822	352'256	10'566'427
5 Dépôts stables	5'113'046	27'642	16'152	91'842	4'990'840	5'072'732	43'119	13'650	88'478	4'961'504
6 Dépôts moins stables	5'775'043	171'579	63'590	226'585	5'635'776	5'649'286	238'147	47'172	263'778	5'604'923
7 Moyens de financement provenant de clients commerciaux et de gros clients, sans les petites entreprises (<i>wholesale</i>):	2'010'796	1'249'529	251'703	1'108'321	2'639'093	1'987'961	1'085'371	316'432	1'176'131	2'712'408
8 Dépôts opérationnels										
9 Autres moyens de financement	2'010'796	1'249'529	251'703	1'108'321	2'639'093	1'987'961	1'085'371	316'432	1'176'131	2'712'408
10 Passifs qui dépendent d'actifs:										
11 Autres engagements:	393'303	1'077'629	693'345	8'416'135	8'762'138	428'760	636'500	521'800	8'862'141	9'096'985
12 Engagements résultant d'opérations sur dérivés										
13 Autres engagements et instruments de fonds propres	393'303	1'077'629	693'345	8'416'135	8'762'138	428'760	636'500	521'800	8'862'141	9'096'985
14 Total du refinancement stable disponible					24'759'180					25'003'641

Tableau LIQ2
Liquidités: informations relatives au ratio de financement (*net stable funding ratio, NSFR*)
(en milliers de francs)

	31.12.2025					30.09.2025				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle					Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				
	Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à <1 an	≥ 1 an	Valeurs pondérées	Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à <1 an	≥ 1 an	Valeurs pondérées
Indications relatives au refinancement stable requis (<i>required stable funding, RSF</i>)										
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA):					81'865					82'347
16 Dépôts opérationnels de la banque auprès d'autres établissements financiers:	120'279	42'597			102'736	110'306	42'597			97'750
17 Créances et titres qui ne sont pas en souffrance:	5'653'653	2'109'054	1'547'201	15'081'532	19'371'332	4'973'230	2'237'847	1'301'794	15'800'113	19'351'083
18 Créances qui ne sont pas en souffrance envers des établissements financiers garantis par des HQLA de catégorie 1 ou 2a										
19 Créances qui ne sont pas en souffrance envers des entreprises du secteur financier, garantis ni par des HQLA de catégorie 1 ni par des HQLA de catégorie 2a ou non garantis	74'591	91'853	5'020	16'648	107'514	12'964	144'089	7'363	19'271	57'508
20 Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des Etats, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont:	984'456	823'960	489'524	6'566'119	7'870'991	687'953	683'462	253'985	7'017'893	7'789'754
21 Comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35% selon l'AS-BRI	270'822	185'770	315'100	4'990'435	5'426'910	249'733	70'754	144'428	5'227'547	5'501'935
22 Créances hypothécaires non grevées sur immeubles d'habitation, dont:	4'520'656	1'193'241	1'052'657	8'498'765	11'329'970	4'022'569	1'410'295	1'040'446	8'762'949	11'291'538
23 Comportant une pondération en fonction des risques inférieure ou égale à 35% selon l'AS-BRI	1'803'132	406'173	367'634	2'560'513	3'223'273	1'580'053	490'668	500'326	2'521'971	3'161'813
24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les actions négociées en bourse	73'949				62'857	249'745				212'283
25 Actifs qui dépendent de passifs										
26 Autres actifs:	262'306			10'725	273'031	284'667			18'611	303'279
27 Matière premières physiques, y c. métaux précieux										
28 Actifs remis en qualité de marge initiale pour des opérations sur dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales				5'670	5'670				10'904	10'904
29 Créances résultant d'opérations sur dérivés				5'056	5'056				7'707	7'707
30 Engagements résultant d'opérations sur dérivés, après déduction des sûretés déposées sous forme de marges variables										
31 Tous les actifs résiduels	262'306				262'306	284'667				284'667
32 Positions hors bilan		2'037'891			17'074		1'889'664			18'064
33 Total du refinancement stable requis					19'846'038					19'852'523
34 Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					124,8%					125,9%

Publication sur la gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est décrite dans le Rapport de gestion de la Banque (p. 10–19).



Banque Cantonale
de Fribourg

Bd de Pérolles 1
Case postale
1701 Fribourg

0848 223 223
www.bcf.ch